

PARTIR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER EN 2024 /2025

L'UVSQ propose à ses étudiants d'effectuer une période d'études à l'étranger, dans un de ses 300 établissements partenaires à travers le monde. Cette période d'études peut s'étendre sur un ou deux semestres.

Modalités de candidatures

Les étudiants intéressés par un séjour d'études à l'étranger doivent candidater **pendant l'année universitaire précédant leur départ**. Le départ pourra se faire lors de la L3 ou du Master (sous réserve de l'accord du directeur du Master).

La candidature aux différents programmes s'effectue en ligne sur l'Intranet étudiant rubrique "scolarité/étudier à l'étranger" à partir de **mi-novembre** de l'année qui précède le départ.

La saisie en ligne de la candidature génère un document PDF.

Le **dossier de candidature** (document PDF sans pièce jointe) devra être retourné par email au Service de la Mobilité Etudiante au plus tard **mi-janvier**.

L'étudiant devra choisir **1 programme seulement** (ci-dessous) pour laquelle il souhaite postuler, et pourra y sélectionner **3 vœux maximum** d'Université.

- » Programme en Europe : Erasmus+
- » Programme au Québec : BCI au **Québec** et/ou conventions au **Québec**)
- » Programme "Hors Europe" : Conventions internationales (hors Québec)

Les étudiants qui souhaitent postuler au programme North2North doivent suivre les modalités de candidature décrites sur la page.

Les étudiants postulant au programme MICEFA, ne candidateront à un autre programme que si leur dossier n'a pas été retenu par la DIPRI. Ils effectueront alors la procédure ENT début janvier.

Sélection des candidats

Pour les séjours Erasmus+, la sélection est effectuée par l'enseignant coordinateur des échanges dans la filière, et lors d'une commission interdisciplinaire pour les départs en convention.

La sélection prend en compte :

- » le dossier universitaire de l'étudiant,
- » sa motivation,
- » l'adéquation du séjour avec le cursus d'études,
- » la hiérarchisation de ses vœux,
- » son niveau dans la langue d'enseignement du pays d'accueil,

En général, il n'est pas demandé aux étudiants d'être titulaire d'un diplôme dans la langue du pays d'accueil. Cependant, l'étudiant doit faire en sorte d'acquérir ou de maintenir un niveau suffisant pour pouvoir suivre les cours sans trop de difficultés.

Pour certaines universités, un test de langue est obligatoire (TOEFL, IELTS, CELU, test de positionnement...).

Se renseigner sur la fiche établissement dans la carte des échanges.